



Communiqué de presse

Sion, le 30 avril 2024

L'AVDEL dit OUI à la nouvelle loi pour l'électricité

Le 30 avril, l'Association valaisanne des distributeurs d'électricité (AVDEL) a tenu son assemblée générale et dévoilé aux médias sa position sur la nouvelle loi pour l'électricité. Elle a également annoncé une baisse des tarifs de l'électricité pour l'année prochaine.

Fruit d'un large compromis au sein du monde politique et associatif, la loi pour l'électricité encourage la production d'énergie issue de sources renouvelables telles que l'eau, le soleil, le vent ou la biomasse. En complément du solaire sur le bâti existant, elle définit des règles claires pour les grands projets éoliens et solaires alpins, qui devront désormais intégrer les plans directeurs cantonaux. Les possibilités de recours seront préservées. En soutenant le développement des énergies renouvelables par différents biais, la nouvelle loi permettra de renforcer déjà à court et moyen terme la sécurité d'approvisionnement, notamment en hiver, et ainsi l'indépendance énergétique du pays. « Cette loi est pragmatique et nécessaire si l'on souhaite atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Confédération, souligne Philippe Déléze, président de l'AVDEL. Comme auparavant, les projets importants seront toujours soumis à une votation populaire. »

La nouvelle loi vise aussi à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et infrastructures. Elle oblige les distributeurs d'accompagner leur clientèle dans les économies d'énergie. En outre, elle leur permettra de proposer des tarifs de réseau dynamiques, afin d'encourager la consommation d'électricité à des heures creuses pour soulager les réseaux.

La loi a aussi pour objectif le développement de communautés électriques locales (CEL). Pouvant s'étendre au territoire d'une commune, celles-ci favoriseront l'autoconsommation et le partage de l'énergie à une plus large échelle. De plus, elles permettront de réduire les investissements dans le réseau et, ainsi, de limiter les coûts répercutés sur les consommateurs finaux.

Pour toutes ces raisons, l'AVDEL soutient cette nouvelle loi destinée à renforcer la sécurité d'approvisionnement et à promouvoir les énergies renouvelables, tout en préservant le paysage, l'environnement et la biodiversité.

Évolution des tarifs en 2025

Les tarifs de l'électricité en Suisse devraient baisser en 2025, en raison de la diminution importante des prix sur le marché de l'énergie depuis la crise de 2022. Les distributeurs ont cependant dû conclure des contrats d'approvisionnement durant la crise, ce qui devrait engendrer une baisse modérée chez la plupart d'entre eux. Les différences dépendront de la



stratégie et du portefeuille d'approvisionnement de chaque fournisseur. Un retour à une forme de stabilité n'est pas à envisager avant deux à trois ans.

La société Swissgrid a d'ores et déjà annoncé que le coût d'utilisation du réseau national haute tension, dont elle est en charge de la gestion, ne changerait pas et resterait à 0,27 ct./kWh. Elle a en revanche révélé que le tarif des services systèmes passera à 0,55 ct/kWh (contre 0,75 ct en 2024) et que celui des pertes actives diminuera à 0,35 ct./kWh (contre 0,64 ct. en 2024), soit une baisse totale de 0,49 ct./kWh.

À cela s'ajoute une diminution de la taxe pour la réserve d'électricité de la Confédération, qui s'élèvera à 0,23 ct./kWh en 2025 (contre 1,20 ct. en 2024), et du coût moyen pondéré du capital (WACC) à 3,98% (contre 4,23% en 2024).

Comme chaque année, les fournisseurs devront annoncer leurs prix respectifs avant le 31 août.

Contacts

- Philippe Délèze, Président
philippe.deleze@genedis.ch, 079 347 40 03
- Roger Holzer, Vice-Président
roger.holzer@enalpin.com, 027 945 75 70

L'AVDEL en bref

L'Association valaisanne des distributeurs d'électricité (AVDEL) regroupe les gestionnaires de réseaux électriques actifs en Valais. Elle compte une trentaine de membres, employant plus de 900 personnes et 70 apprentis. Sa principale mission est la défense des intérêts de la branche, qu'elle représente auprès des autorités et du public. L'AVDEL favorise également les échanges et partages d'expérience entre ses membres.